

# Révision des protections offertes par le FSMA

## Le processus se poursuit

Considérant le montant de votre contribution au Fonds de secours maladie-accident (FSMA), êtes-vous, oui ou non, satisfaits des protections fournies?

Voilà, entre autres, ce que nous avons tenté de savoir par le biais de notre consultation lancée auprès des membres (retraités, permanents, auxiliaires) de « notre » Fonds de secours maladie-accident. Depuis plus d'une douzaine d'années déjà, aucun changement n'a été apporté aux garanties offertes, que ce soit en matière de soins hospitaliers, professionnels, dentaires, médicaux ou encore relativement aux remboursements des frais de médicaments.

Étant donné l'évolution des soins dispensés par les services professionnels de la santé depuis quelques années et désireux d'offrir une protection adéquate des besoins de nos membres, nous avons lancé, en juin dernier, un sondage. Il a porté sur la totalité des protections offertes par le FSMA et, conséquemment, sur les éventuelles fluctuations (hausse, baisse, maintien) des contributions en fonction de certaines propositions de changements.

Bien que cette consultation se soit révélée populaire auprès des membres retraités qui détiennent un taux de participation de 56 p. cent, nos membres permanents (31 p. cent) et auxiliaires (22,3 p. cent), eux, n'ont pas répondu à l'appel avec autant d'intérêt, et ce, malgré la prolongation de la période de consultation jusqu'au début septembre 2008.

### Comment interpréter les résultats obtenus ?

D'emblée, considérant le faible taux de participation, nous avons été tentés de conclure que, soit nos membres se préoccupent peu de leur couverture de protections, soit ils en sont, dans une large majorité, satisfaits. À la lueur des résultats ci-dessous, nous serions justifiés de tirer cette conclusion, surtout que moins de 1600 membres nous ont fait part de leur point de vue.

### Taux de satisfaction par catégorie de soins offerts et type d'adhérents

<b>Catégorie d'adhérents et nombre de répondants</b>	<b>Permanents 1336 répondants</b>	<b>Auxiliaires 374 répondants</b>
Soins hospitaliers	88 %	89 %
Soins professionnels	47 %	56 %
Soins dentaires	87 %	73 %
Soins médicaux	83 %	88 %
Médicaments	87 %	89 %

### La tenue d'un colloque

Mais, nous croyons qu'il est important de prendre le temps de bien faire les choses et de ne pas

sauter aux conclusions. C'est pourquoi, comme prévu, le processus initial amorcé suit son cours. Malgré notre retard à l'échéancier annoncé, nous maintenons notre décision d'organiser un colloque que nous envisageons tenir en février prochain afin d'offrir à tous une dernière chance d'émettre des commentaires, des idées et débattre ensemble en disposant de tous les renseignements nécessaires afin de prendre, le cas échéant, des décisions éclairées relativement à nos protections, le tout en considérant les effets sur les contributions.

À cet effet, le temps venu, nous émettrons un avis de convocation à l'intention de tous les membres. Par la suite, s'il y a lieu, le bilan des échanges et des discussions intervenues dans le cadre de ce colloque feront place à des recommandations soumises alors à l'ensemble des membres réunis dans le cadre d'une assemblée générale du Fonds de secours maladie-accident.

C'est à cette instance, **décisionnelle et où les membres seront appelés à se prononcer**, que seront déterminés les éventuels changements en matière de protections et seront adoptés, le cas échéant, des hausses de contributions (si applicables) dans l'éventualité où certaines protections seront bonifiées.

#### **Il s'agit de voir à nos affaires**

Nous vous incitons à surveiller l'information syndicale et à participer à ce colloque afin d'éviter qu'une minorité de personnes vous imposent des changements que vous ne souhaitez pas. Il y va de vos intérêts. Ne manquez pas l'opportunité qui vous est offerte!

**C'est notre responsabilité à TOUS !**

Solidairement,

**2009-01-12**

**L'ÉQUIPE SYNDICALE DU SFMM (SCFP)**